



En couple hors mariage avec un enfant

Par **cecile**, le **06/07/2008** à **17:30**

j'ai un enfant qui a 3 mois et demi et j'habite avec son père. Nous ne sommes ni mariés ni pacsés. rnIl travaille énormément et part très souvent en déplacement. rnDepuis la naissance de notre fils il a été absent au moins 1 mois entier.rnrnje suis encore en congé maternité et étant enseignante je ne reprends que au mois de septembre.rnrnje souhaite partir en vacances chez mon père mais mon conjoint refuse en disant qu'il ira faire une main courante au commissariat.rnrnje souhaite aussi passer quelques nuits chez ma mère pour qu'elle m'aide un peu avec le bébé car je suis plutôt fatiguée et fais des chutes de tension. lui refuse de m'aider mais refuse également que je dorme chez ma mère.rnrnQu'ai je le droit de faire?rnrnmerci pour tous vos conseils

Par **Visiteur**, le **08/07/2008** à **21:09**

Bonjour,rnSi vous voulez absolument voir vos parents, vous en avez parfaitement le droit.rnN'hésitez pas à faire vous mêmes un main courante pour contrer une éventuelle action de ce genre.

Par **Tisuisse**, le **09/07/2008** à **08:41**

Votre compagnon a-t-il reconnu l'enfant à la naissance (son nom devant être inscrit sur l'acte de naissance) ? Si oui, il partage, avec vous, l'autorité parentale, si non, il n'a strictement aucun droit sauf à prouver devant la justice qu'il est le père de cet enfant (analyses ADN).rnrnMaintenant, dans l'immédiat et pour le futur, quel est l'intérêt de cette situation pour

votre enfant ?

Par **cecile**, le **09/07/2008 à 11:51**

c'est justement parce que la situation devient invivable que j'envisage de me separer de mon conjoint. Mais je ne veux surtout pas faire d'erreur par rapport à notre fils car je pense qu'il est important que ce soit moi qui en ai la garde.rnrnmerci pour vos reponses

Par **cecile**, le **09/07/2008 à 11:52**

c'est justement parce que la situation devient invivable que j'envisage de me separer de mon conjoint. Mais je ne veux surtout pas faire d'erreur par rapport à notre fils car je pense qu'il est important que ce soit moi qui en ai la garde.rnrnmerci pour vos reponses

Par **Visiteur**, le **09/07/2008 à 20:49**

Vous souhaitez la séparation et lui ne le veut pas ?!rn(Vous auriez du le dire de suite...dans votre question d'origine).rnrnLa main courante n'a pas grande valeur, mais utilisez les mêmes moyens que lui. De plus, soyez prudente et conservez un maximum de preuve de vos séjours chez vos parents.rnrnBonne chance,

Par **Tisuisse**, le **09/07/2008 à 22:09**

Je vous rappelle que, aux yeux de la loi, n'étant pas marié, votre compagnon n'est pas votre conjoint. On ne parle de "conjoint" que pour des gens mariés et eux, comme les pacsés, ont des droit que vous, vous n'avez pas.rnrnPar ailleurs, vous ne répondez pas à mes questions. Merci de m'apporter vos réponses.